



## Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 06.09.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
  - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
  - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la <b>clé de répartition</b> (en %)	Répartition <b>réelle</b> (en nombre de personnes)	Répartition <b>théorique</b> (en nombre de personnes)
AG	8,0	5099	5104
AI	0,2	112	120
AR	0,6	588	407
BE	12,0	7621	7671
BL	3,4	2170	2140
BS	2,3	1735	1447
FR	3,8	2280	2394
GE	5,8	3679	3724
GL	0,5	267	300
GR	2,3	1433	1471
JU	0,9	508	542
LU	4,8	3041	3062
NE	2,0	1241	1294
NW	0,5	340	320
OW	0,4	275	280
SG	5,9	3782	3784
SH	1,0	691	611
SO	3,2	2011	2040
SZ	1,9	1153	1192
TG	3,3	2218	2081
TI	4,0	2952	2581
UR	0,4	243	271
VD	9,4	5877	5992
VS	4,0	2156	2563
ZG	1,5	906	947
ZH	17,9	11 383	11 424
	<b>100,00</b>	<b>63 761</b>	<b>63 761</b>

### Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.